



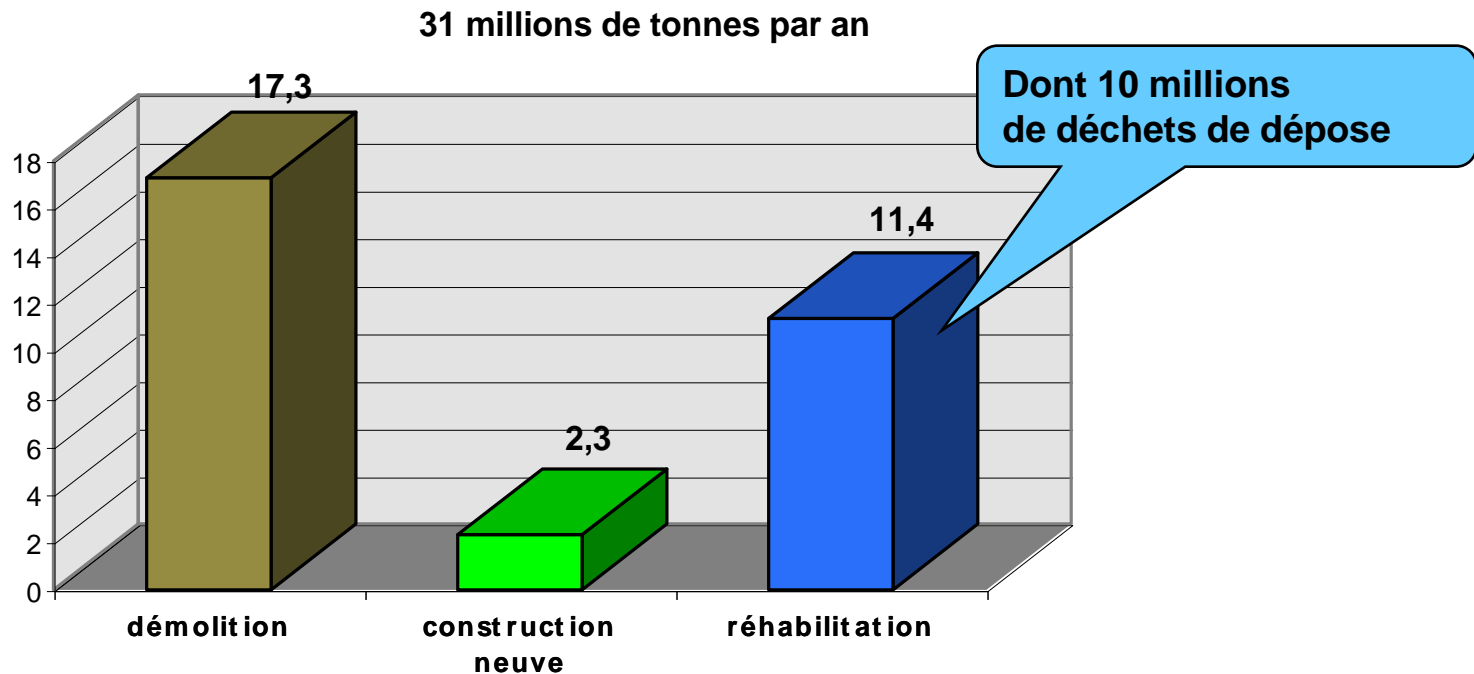
ICEB CAFÉ

AUDITS DE DÉCONSTRUCTION: QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION ?

Présentation: Félix FLORIO

DECHETS BATIMENT EN France

Chiffres ADEME - FFB 1999



LA RECOMMANDATION DE LA C.C.M. T2-2000 (février 2001)

- **LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DOIT INCITER LES ENTREPRISES À :**
 - A PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES CONDITIONS DE GESTION DES DECHETS**
 - TRIER LES DÉCHETS LORSQUE CELA EST POSSIBLE**
 - FAVORISER LES FILIÈRES DE VALORISATION**
 - FAIRE APPARAÎTRE LE MODE OPÉRATOIRE CHOISI ET LE COÛT CORRESPONDANT**
 - METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION COMMUNE POUR LA GESTION ET L'ÉLIMINATION DES DECHETS**

CAS DE LA DEMOLITION-REHABILITATION

- **RECOMMANDER AU MAITRE D'OUVRAGE**

- LORS DE LA PROGRAMMATION DE FAIRE REALISER UN « DIAGNOSTIC DECHETS » DE L'OUVRAGE A DEMOLIR**

- LORS DE LA PREPARATION DES DCE**

- De créer un lot spécifique « démolition »
- D'intégrer le diagnostic dans le DCE
- De joindre à titre d'information les filières locales d'élimination

- DE DEMANDER A L'ENTREPRISE**

- De remettre une notice opératoire de démolition
- De remettre le mode d'élimination des déchets
- De décomposer son prix en comptabilisant les déchets valorisés
- De prescrire le suivi des déchets par la mise en place d'un bordereau

LE GRENELLE 2

- **Lois Grenelle Environnement**

- Engagement Grenelle n°256 > Grenelle 1 (art 46) : Obligation d'effectuer un diagnostic préalable aux chantiers de démolition
- Grenelle 2 (art 190): Des décrets en Conseil d'Etat déterminent les catégories de bâtiments qui font l'objet, avant leur démolition ou réhabilitation lourde d'un diagnostic relatif à la gestion des déchets issus de la démolition ou réhabilitation lourde ainsi que le contenu de réalisation de ce diagnostic

- **Directive Cadre**

- Taux de réemploi ou de valorisation matière des déchets non dangereux de construction et de démolition: 70 % en 2020

- **Projet réglementaire**

- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories bâtiments
- Un arrêté détaillant le contenu de l'audit et du formulaire de récolement
- Un arrêté pour compléter le formulaire de demande de permis de démolir

LE DECRET DU 31 MAI 2011

- **Entrée en vigueur**
 - date de dépôt de la demande de permis de démolir ou la date d'acceptation des devis ou de passation des marchés est postérieure d'au moins neuf mois a la date de publication du décret (mars 2012)
- **Champ d'application**
 - **Nature du bâtiment**
 - Surface hors œuvre brute supérieure à 1 000m² (*1/4 des opérations > 2/3 tonnage des déchets*)
 - Bâtiment ayant accueilli une activité, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation d'un stockage d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances dangereuses
- **Définition d'une démolition de bâtiment**
 - Destruction d'une partie majoritaire d'un bâtiment
 - Réhabilitation comportant la destruction d'une partie majoritaire d'un bâtiment

LE DECRET DU 31 MAI 2011

- **Contenu de l'audit**

- Nature, quantité et localisation des matériaux, produits, équipements, déchets résiduels (repérage) sur site
- Indications sur les possibilités de réemploi sur site et, à défaut, sur les filières de gestion des déchets
- Estimation de la nature et de la quantité de matériaux et réemploi et de déchets

- **Conditions particulières**

- « Auditeur » technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle. Indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage et de toute entreprise susceptible d'effectuer les travaux
- Le maître d'ouvrage est tenu de transmettre ce diagnostic à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou réaliser les travaux de démolition

LE DECRET DU 31 MAI 2011

- **Modalités d'application**

- ❑ **Réalisation de l'audit avant:**

- **Demande de permis de démolir à défaut, acceptation des devis ou passation des marchés**
 - **Formulaire de récolement le cadre à remplir sera précisé dans l'arrêté**
 - **Transmission du formulaire de récolement à l'ADEME au plus tard 6 mois après l'achèvement des travaux**

PROJET D'ARRETE

- **Modalité de réalisation de l'audit**

- Inventaire détaillé, quantification et localisation des matériaux (études des documents et repérage sur site par inspection et métrés rigoureux)
- Qualification et quantification des matériaux qui peuvent être réemployés sur site
- Identification des filières de gestion des déchets (plans départements, base de données FFB-FNTP)

- **Contenu du rapport d'audit**

- Identification et coordonnées du maître d'ouvrage, de l'auditeur
- Localisation de l'opération, description des bâtiments (année de construction, activités successives, surface, liste des documents consultés, date d'exécution du repérage)
- Inventaire et quantification détaillée et localisation des matériaux, produits de construction et équipement, déchets résiduels non-constitutifs des bâtiments et déchets issus de leur usage et de leur occupation

PROJET D'ARRETE

- **Formulaire de récolement**
 - Communiqué à l'ADEME 6 mois après la fin des travaux**
 - Formulaire P1**
 - Formulaire P2**

QUELQUES EXEMPLES D'AUDIT



Diagnostic démolition : description du projet

Maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage :			
Adresse :			
Téléphone :			
Personne chargée du projet :		Port :	

Le site à auditer:

Adresse :

Type de bâtiment :

Surface : Bâtiments : m²
 Terrains : m²

Grille de repérage du site et de ses éléments :

		OUI	NON
Site occupé :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site squatté :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site gardienné :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site accessible sans danger :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il des plans :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui		Papier <input type="checkbox"/>	DWG <input type="checkbox"/>
Diagnostic	Amiante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Plomb	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Termite		<input type="checkbox"/>
	Sols pollués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horaire de visite libre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si non, horaire possible :			

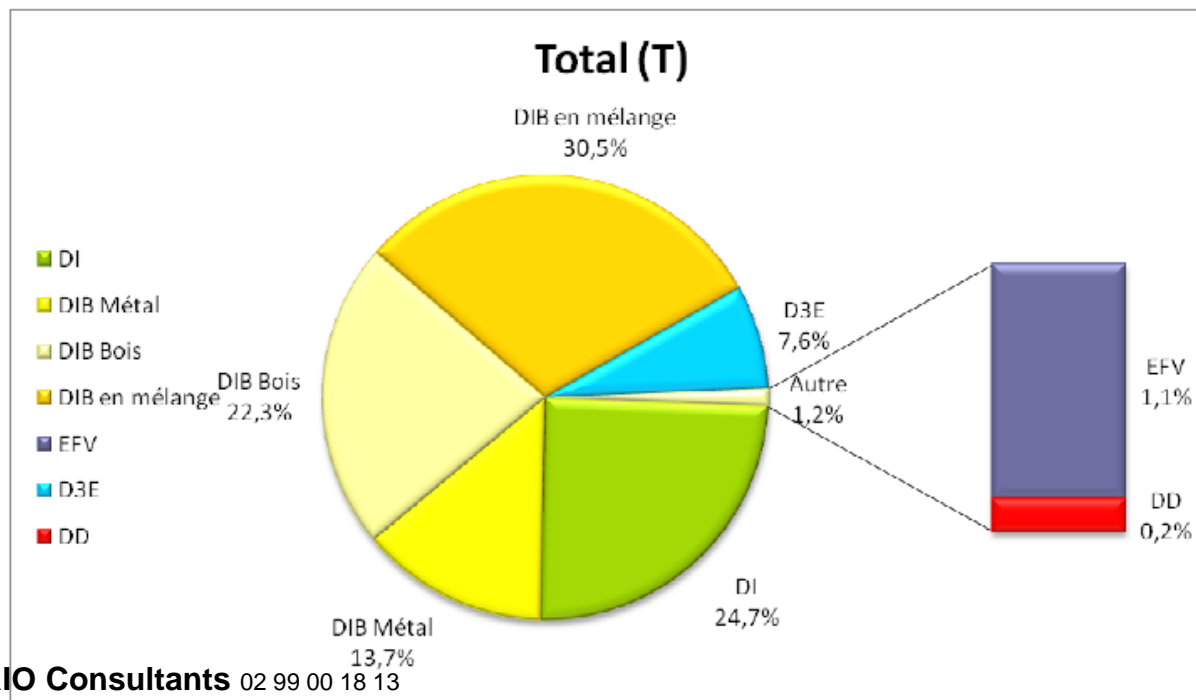
Observations :

DIB Métal - Déchets Industriels Banals Métaux						
Matériaux	Lots	u	Quantité (u)	Masse Totale (T)	Masse valorisable (T)	Filière d'élimination
Conduite en fonte diam.20	Chauffage-Ventilation-Climatisation-Désenfumage	ml	35.2	0.704	0.704	Après démontage et découpage valorisation matière auprès d'un ferailleur. Attention les équipements métalliques démontés doivent être exempts de toute pollution
Radiateur en fonte	Chauffage-Ventilation-Climatisation-Désenfumage	u	25	1.240	1.240	
Luminaire L1T120	Electricité (courants forts et faibles)	u	15	0.030	0.030	
Luminaire L2T120	Electricité (courants forts et faibles)	u	77	0.193	0.193	
Luminaire L3T120	Electricité (courants forts et faibles)	u	14	0.042	0.042	
Luminaire L4T120	Electricité (courants forts et faibles)	u	14	0.049	0.049	
Luminaire L4T60	Electricité (courants forts et faibles)	u	14	0.035	0.035	
Faux plafonds métalliques	Faux Plafonds	m ²	14.42	0.072	0.072	
Porte métallique	Menuiseries intérieures	m ²	25.56	0.511	0.511	
IPN 160	Métallerie	ml	599.39	10.729	10.729	
IPN 180	Métallerie	ml	199.8	4.376	4.376	
Poteau métallique	Métallerie	u	0.03	0.225	0.225	
Total				18.206	18.206	

DIB Bois - Déchets Industriels Banals Bois							
Matériaux	Lots	u	Quantité (u)	Masse Totale (T)	Masse valorisable (T)	Filière d'élimination	
Bardage bois	Charpente -Couverture - Etanchéité	u	24.85	0.373	0.298	Après démontage valorisation soit énergétique soit broyage pour réalisation de panneaux de particules	
Charpente en bois massif	Charpente -Couverture - Etanchéité	m3	4.31	3.232	2.586		
Poutre bois 17*6	Charpente -Couverture - Etanchéité	u	0.08	0.060	0.048		
Cloison en bois	Cloisons et doublages	m3	25.2	25.200	20.160		
Parement bois	Cloisons et doublages	m3	113.62	113.620	90.896		
Cadre bois	Menuiseries Extérieures - Façades	m3	0.09	0.090	0.072		
Cadre bois 2	Menuiseries Extérieures - Façades	m3	5	5.000	4.000		
Bois massif décoration	Menuiseries intérieures	m3	0.33	0.248	0.198		
meuble en bois laqué	Menuiseries intérieures	m3	1.87	0.935	0.748		
Porte en bois	Menuiseries intérieures	m ²	44.214	0.464	0.371		
Plancher bois	Revêtements de sols et de murs	m ²	482.87	4.829	3.863		
Total				154.051	123.241		

Récapitulatif du quantitatif des déchets par leur classement et % de valorisation

Synthèse Masse Globale(T)									
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire									
Valeurs non contractuelles									
Type de déchets	DI	DIB Métal	DIB Bois	DIB en mélange	EFV	D3E	DD	Total	Taux de Valorisation
Total (T)	23.494	12.993	21.222	29.045	1.027	7.188	0.145	95.114	70.70%
Total (%)	24.70%	13.66%	22.31%	30.54%	1.08%	7.56%	0.15%		
Total Valorisable (T)	23.494	12.993	21.222	1.521	0.827	7.188	0.000	67.245	
Total Valorisable (%)	34.94%	19.32%	31.56%	2.26%	1.23%	10.69%	0.00%		



A titre d'information quelques sites d'élimination des déchets qui peuvent être utilisés

Inertes :

CIE DES SABLIERES DE LA SEINE PARIS VII

Type de centre : Plate-forme de regroupement et de tri BTP

Statut du centre : Privé

Coordonnées

Adresse : Port de l'Alma - 75007 PARIS--7E--ARRONDISSEMENT

Tél : 01 47 05 93 05

Fax : 01 47 05 93 05

Déchets acceptés

- ⇒ Béton
- ⇒ Déchets inertes mélangés
- ⇒ Terre non polluée
- ⇒ Tuile, brique, carrelage



Départ : 41 Rue Saint-Dominique — 75007 Paris

Arrivée : CIE DES SABLIERES DE LA SEINE Paris VII Port de l'Alma — F - 75107 PARIS--7E--ARRONDISSEMENT

Le 11/07/2008

Temps : 00h06

Distance : 2.5km

site : www.dechets-chantier.fibatiment.fr/resultat_centre.asp

Estimation conteneurs & bilan carbone tous bâtiments

Type de déchets		Tonnage total (T)	Densité théorique (T/m3)	Volume unitaire (m3)	Densité Bennes (T)	Nb de bennes (u)	Km aller	CO2 (g/km)	Total AR CO2 (kg)
DI	Valorisable	5826,086	0,8	15	12,00	486	12	900	10497,60
	Non Valorisable	0,000	0,8	15	12,00	0	0	900	0,00
DIB Métal	Valorisable	52,716	0,8	15	12,00	5	9,5	900	85,50
	Non Valorisable	0,020	0,8	5	4,00	1	9,5	900	17,10
DIB Bois	Valorisable	13,910	0,8	15	12,00	2	9,5	900	34,20
	Non Valorisable	0,000	0,8	15	12,00	0	0	900	0,00
DIB en mélange	Valorisable	1,140	0,8	5	4,00	1	9,5	900	17,10
	Non Valorisable	58,936	0,8	15	12,00	5	9,5	900	85,50
EFV	Valorisable	0,448	0,8	5	4,00	1	11	900	19,80
	Non Valorisable	0,481	0,8	5	4,00	1	11	900	19,80
DD	Valorisable	0,000	0,8	15	12,00	0	0	900	0,00
	Non Valorisable	0,327	0,8	5	4,00	1	12	900	21,60
Total		5954				503			10798,20

Pour réaliser ce bilan carbone de transport, les sites de stockage ou d'élimination ont été choisis le plus proche du chantier (Voir annexe 1). Les sites choisis sont donnés à titre indicatif, l'entreprise responsable des travaux nommera les sites de stockage choisis.

LE MAITRE D'OEUVRE

- **Intègre les recommandations du Maître d'Ouvrage dans les documents contractuels**
- **Organise le chantier en liaison avec la ou les entreprises de déconstruction**
- **Assure le suivi du chantier**

MERCI DE VOTRE ATTENTION